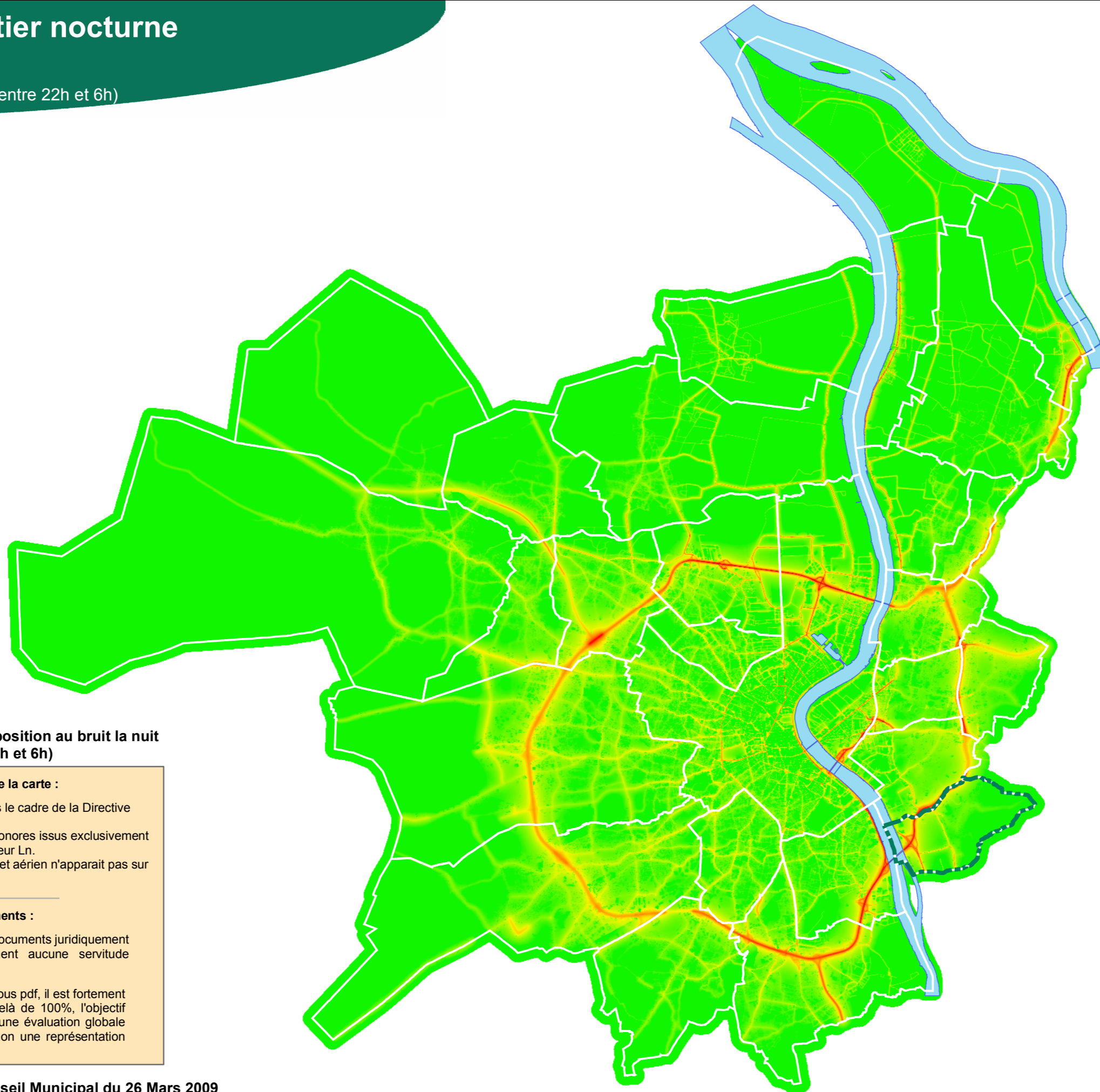


Le bruit routier nocturne Bouliac

Indicateur Ln (période entre 22h et 6h)



Carte des niveaux d'exposition au bruit la nuit (entre 22h et 6h)

Description de la carte :

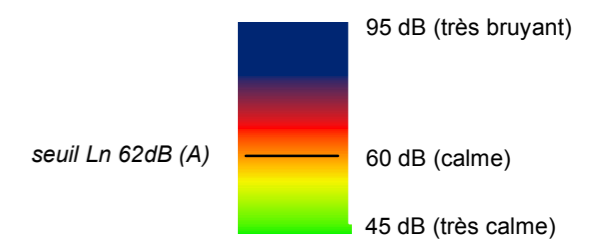
Cette carte a été établie dans le cadre de la Directive Européenne 2002/49/CE. Elle représente les niveaux sonores issus exclusivement du bruit routier selon l'indicateur Ln. Le bruit ferroviaire, industriel et aérien n'apparaît pas sur cette carte.

Avertissements :

Les cartes ne sont pas des documents juridiquement opposables. Elles n'entraînent aucune servitude d'urbanisme.

Pour l'utilisation de la carte sous pdf, il est fortement déconseillé de zoomer au-delà de 100%, l'objectif des cartes étant de donner une évaluation globale de l'exposition au bruit, et non une représentation détaillée.

EXPOSITION AU BRUIT



Carte approuvée en Conseil Municipal du 26 Mars 2009

